



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240410-C20240409_37_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
	Didier PALLUCCA	à	Régis HEIL
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 41
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



37. Objet : Réhabilitation du Pavillon de repli à Entrange en espace de Futsal

Le territoire de la Communauté de Communes dispose d'une grande vitalité en matière de pratique du football avec dix clubs actifs. Des terrains communautaires sont mis à la disposition des clubs à Boust et à Entrange.

Cependant, leur configuration conduit à rendre les entraînements compliqués par temps de pluie notamment pour les plus jeunes et les séniors.

Aussi depuis 2018, la Communauté de Communes, pour soutenir le développement des clubs du territoire, loue auprès du Soccer Arena à Manom des terrains afin de leur permettre de s'entraîner dans de bonnes conditions de novembre à mars chaque année. Les besoins sont donc essentiellement ceux de l'entraînement régulier et n'incluent pas des éléments de compétition. Cette location s'élève à 26 000 € T.T.C. par an.

La ville d'Entrange, dispose d'une friche d'EDF comportant d'anciens laboratoires et une salle de sport type gymnase baptisée « Pavillon de repli », qu'elle souhaite céder à la Communauté de Communes afin de procéder à sa réhabilitation à destination de la pratique du foot en salle. Afin de connaître les possibilités de réhabilitation, la Communauté de communes a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un cabinet d'architecture *Blast architecture* qui a rendu le 29 février 2024 des scénarios de travail sur la base du cahier des charges qui avait été publié à savoir : une réhabilitation simple, une démolition partielle et construction et une démolition totale et reconstruction. L'ensemble des scénarios comporte également une partie « cellule commerciale » à l'avant du bâtiment pour y implanter un commerce de proximité type commerce de bouche.

La Commission « Politique sport » du 18 mars 2024 s'est prononcée favorablement au projet de rénovation du gymnase sur la base d'un budget prévisionnel de travaux de 1 400 000 € H.T..

Il est précisé que la Commune d'Entrange cèdera le bâtiment et les emprises nécessaires à ce projet à l'euro symbolique.

Après avis favorables de la Commission « Politique Sport » en date du 18 mars 2024 et du Bureau Communautaire en date du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le projet de réhabilitation du Pavillon de repli à Entrange en vue de réaliser une salle de Futsal et d'aménager des cellules commerciales annexes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

